

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6124

objet : **Etudes dans les domaines des déchets et du nettoyage - Lot n° 1 : études portant sur les thèmes de la collecte et du traitement hors incinération des déchets - Autorisation de signer un avenant de transfert**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5074 en date du 19 mars 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour les études dans les domaines des déchets et du nettoyage - lot n° 1 : études portant sur les thèmes de la collecte et du traitement hors incinération des déchets. Ce marché a été notifié sous le numéro 072482 K le 2 mai 2007 à l'entreprise BCEOM pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC et un montant maximum annuel de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC.

En assemblée générale extraordinaire, le 30 juin 2007, la société BCEOM a procédé à un apport partiel d'actif de l'ensemble de son activité eau-France afin de constituer une nouvelle société Egis eau. La création d'Egis eau n'a pas d'impact sur le déroulement dans le cadre du marché : études dans les domaines des déchets et du nettoyage - lot n° 1 : études portant sur les thèmes de la collecte et du traitement hors incinération des déchets. Les équipes actuelles de BCEOM et, notamment, les interlocuteurs habituels sont intégralement transférés dans la nouvelle société Egis eau.

Il est alors proposé de passer un avenant de transfert au profit de la société Egis eau, nouvel attributaire du marché en lieu et place de la société BCEOM. Cet avenant serait sans incidence financière sur le montant global du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant de transfert au marché n° 072482 K conclu avec la société BCEOM pour les études dans les domaines des déchets et du nettoyage - lot n° 1 : études portant sur les thèmes de la collecte et du traitement hors incinération des déchets au bénéfice de la société Egis eau.

Cet avenant est sans incidence financière sur le montant global du marché.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,